



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 28/05/2024
Objet : Subventions aux associations

L'an deux mille vingt et quatre et le 28 mai à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de
Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, ROBERT Carole,
HUBERT Armelle, BERNARD Myriam, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et
Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DEYE Manuel, HOLIET
Samuel, AKLA Mohammed, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes AILLAUD Marion, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline,
et Mrs. DURAND Thierry, BONO Vicente, CHAMBRE Emmanuel.

Procurations : M. DURAND Thierry donne procuration à Mme FONTAINE Sonia,
Mme AILLAUD Marion donne procuration à M. Samuel HOLIET, M. CHAMBRE
Emmanuel donne procuration à Mme MOUREN Sylvie.

Mme KERBOUA Yasmina a été désignée Secrétaire de Séance conformément à
l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/05/2024

Application agréée E.legalite.com

Conseil Municipal du 28/05/2024

Délibération n° 2024/04/29

OBJET : Subventions aux associations

M. Gilles GONCALVES, 1^{er} adjoint, propose 2 nouvelles subventions pour les associations.

Il propose d'attribuer :

- une subvention de 500 € à l'association ETERNIA (danse Hip-Hop), .
- une subvention de démarrage de 150 € à une nouvelle association « Compagnie ZEC » (cirque).

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de

- 500 € à l'association ETERNIA,
- 150 € à l'association « Compagnie ZEC ».

Malijai,
Le 28 mai 2024
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 29/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401009-20240528-2024_04_29-